



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Eau »

Rapport de recommandations
Exercice 2015

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015
Rapport de recommandations
Ce rapport contient 7 pages



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

**Secrétariat Technique du Contrat de
Désendettement et de Développement (ST-C2D)**

Complexe Hôtelier Ivoire Palm Club
Bâtiment 7 - bureaux n°3
Boulevard Latrille, Abidjan,
Code postal : 01 BP 1533 Abidjan 01 C2D

A l'attention de Madame la Coordinatrice

Madame,

En exécution de la mission d'audit des projets du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), nous vous présentons ci-après notre rapport relatif au projet « Eau » pour la période 2015. Nous avons procédé à une revue des procédures et du système de contrôle interne de la Cellule de suivi du Projet « Eau ».

Au terme de notre revue, nous avons relevé des axes d'amélioration que nous portons à votre connaissance à travers le présent rapport. Ces axes d'amélioration portent principalement sur l'organisation comptable du projet.

Espérant que nos recommandations apportent une contribution au processus d'amélioration continue du système de contrôle interne du projet, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir sur le contenu de ce rapport.

Abidjan, le 30 juin 2016

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI


Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Directeur associé


Marcel Kopoin
Associé



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)
Projet « Eau »
Rapport de recommandations
Période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

Sommaire

	Pages
1 Objectif et environnement de contrôle du projet	4
2 Suivi des points de recommandation de l'exercice précédent	5
3 Axes d'amélioration identifiés lors du présent audit	6



1 Objectif et environnement de contrôle du projet

La Cellule de Suivi du Projet (CSP) est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne efficace, pour la mise en œuvre du projet. La mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne vise à assurer aux dirigeants de la CSP et au bailleur de fonds que :

- La gestion fiduciaire est adéquatement suivie et documentée au niveau de la comptabilité ;
- Le système de contrôle interne de la Cellule de Suivi du Projet (CSP) est fiable et conforme aux dispositions des accords de financement. ;
- Les actifs sont sauvegardés contre les pertes provenant d'utilisations ou de cessions non autorisées ;
- Les transactions sont exécutées conformément à l'autorisation de la direction et enregistrées correctement de façon à permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables en vigueur.

Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit. Ne provenant pas d'une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle. A l'issue de notre revue, nous avons identifié un certain nombre d'axes d'améliorations pour lesquels des mesures correctrices appropriées devront être adoptées par les dirigeants du projet.

2 Suivi des points de recommandations de l'exercice précédent

Organisation comptable et administrative

N°	Rappel de la recommandations	Actions entreprises par la CSP « Eau »	Conclusion
1	<p>Lors de notre précédent audit, nous avons noté que la CSP ne tenait pas une comptabilité complète du projet, à partir d'un logiciel.</p> <p>Sa comptabilité consiste à suivre les dépenses payées sur un fichier Excel.</p>	<p>Des actions ont été prises par le ST-C2D afin de doter la CSP d'un logiciel comptable intégrant plusieurs modules.</p>	Action en cours
2	<p>Lors de notre audit précédent, nous avons relevé une insuffisance au niveau de l'archivage des supports justificatifs (factures, documents de marchés, certificats de service fait des MOD, bordereau de transmission).</p> <p>Cette situation s'était illustrée à travers de longs délais dans la réception des supports justificatifs demandés.</p>	<p>De nouveaux recrutements sont en train d'être réalisés pour pallier cette insuffisance. Pour ce même objectif, les chargés de programmes sont impliqués dans le contrôle des documents.</p>	Action en cours
3	<p>Nous avons constaté, lors de nos travaux précédents, que des charges communes aux projets « Eau » et « Route » avaient été imputées en totalité sur le projet « Eau ». Par conséquent, aucune dépense de fonctionnement ne figurait dans les états financiers de ce projet, ce qui était de nature à biaiser la lecture de la performance économique de chaque projet.</p>	<p>Les dépenses de fonctionnement des projets « Eau » et « Routes » ont été séparées.</p>	Point résolu



3 Les axes d'amélioration identifiés au cours du présent audit

A la suite de nos travaux, nous avons identifié les axes d'amélioration suivants :

<i>a) Traitement des ordres de paiements</i>	RISQUE MOYEN
<i>Observation</i>	<i>Impact potentiel</i>
Le personnel aussi bien au niveau de la CSP, du Contrôle Financier que de l'agent Comptable est sensibilisé au respect des délais. Cependant, nous constatons des délais dans la transmission des documents de paiement, d'un acteur à un autre.	Rallonge du délai global de traitement et de paiement des ordres de paiement.
<i>Recommandations</i>	<i>Réponse de la CSP</i>
Nous recommandons à la CSP, au CF et à l'AC de communiquer systématiquement sur l'avancement du dossier de paiement. Nous recommandons au ST-C2D et l'AFD d'analyser la possibilité de réviser les délais de traitement inscrits dans le décret après concertation avec les différents acteurs.	Pas de commentaires



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Eau »

Rapport de recommandations

Période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

<i>b) Gestion budgétaire</i>	RISQUE MOYEN
<i>Observation</i>	<i>Impact potentiel</i>
L'excédent budgétaire dégagé à la clôture de l'exercice est relativement importants (16 milliards de francs CFA). Nous comprenons que le budget n'est pas préparé sur la base des prévisions d'activités mais plutôt sur la base des prévisions de ressources mobilisées sur la période. En conséquence, il ne peut être utilisé efficacement comme un outil de gestion.	L'utilité du budget pourrait être dévoyée
<i>Recommandations</i>	<i>Réponse de la CSP</i>
Nous recommandons au ST-C2D et l'AFD d'analyser les procédures d'approvisionnement des comptes C2D, inscrites dans le décret n°2013-625 du 04 septembre 2013 portant procédures et modalités d'exécution des dépenses des projets financés sur les ressources C2D.	Pas de commentaires